

# XI

## PERSPECTIVES D'AVENIR

1. Un avenir prometteur
2. Les droits des Franco-phones en Ontario



PERSPECTIVES

D'AUENIR !!!

X Perspectives d'avenir1. Un avenir prometteur

"Vos enfants ne sont pas vôtres enfants  
Ils sont les fils et les filles de  
l'appel de la vie à elle-même."

Khalil Gibran

Comment parler de perspectives d'avenir sans parler de ses enfants, de ses petits-enfants et de ses arrière-petits-enfants. C'est une fierté, la plus grande qui soit, ces oeuvres de la création jamais dépassées, issues de coeurs et d'âmes généreuses.

La plupart des personnes âgées du village ont élevé de nombreuses familles et vibrent encore d'espérance devant l'arrivée d'un nouveau rejeton.

Voici une liste incomplète de familles jouissant de quatre générations. Elles contribuent ainsi à l'appel de la vie.

	<u>Enfants</u>	<u>Petits- enfants</u>	<u>Arrière- petits- enfants</u>
Brunet Jim	11	27	1
Duchêne Delphis	5	17	11
Fortin Henri	11	18	2
Gagnon Rita	10	14	1
Groleau Lauréanne	7	24	6
Guillemette Jeanne	13	25	11
Laberge Elie	11	51	3
Lévêque Eugène	7	22	4
Poisson Paul	12	29	9
Richard Henry	13	30	7
Thibeault Yvonne	5	17	7
Tremblay Blanche	11	27	13

Ces descendants contribueront à conserver l'esprit de famille, à maintenir l'héritage culturel, social et religieux de nos parents. Devant la richesse de vie de nos ancêtres, nous formulons les souhaits suivants:

Que les jeunes générations bâtissent et progressent dans le respect de la vie sous toutes ses formes.

Qu'elles prennent conscience de plus en plus du message évangélique.

Qu'elles conservent bien présentes les valeurs humaines telles l'amour, la joie, le don, la fidélité, l'émerveillement.

Qu'elles comprennent l'authenticité et la sincérité des gens qui les entourent.

Qu'elles prennent en considération la valorisation de l'accueil et la grandeur de l'écoute.

Qu'elles revendiquent les droits de leur langue et leur religion.

Qu'elles sachent s'épanouir en adultes responsables.

Qu'elles vivent et inculquent à leurs enfants le sens de l'abnégation et du renoncement.

Qu'elles apprennent à assumer les événements de la vie.

Qu'elles demeurent fidèles à elles-mêmes et à leurs convictions.

Qu'elles utilisent les biens de ce monde tels l'argent, le luxe, le confort, le prestige de façon généreuse envers les moins fortunés.

Qu'elles deviennent, au besoin, défenderesses de la justice et des droits de l'homme.

## 2. Les droits des Francophones en Ontario

Et cette génération qui grandit est constituée de Francophones. C'est dans ses mains que les ancêtres remettent le flambeau de la langue et de la culture canadiennes-françaises. A elle de conserver ce patrimoine!

Devant le nombre de Canadiens français qui graduellement se laissent assimiler à la majorité anglophone de diverses façons comme l'écoute assidue de la télévision et radio anglaises, la nomination anglaise donnée aux enfants, les annonces publicitaires en anglais, les informations demandées en anglais, l'assimilation totale lors d'un mariage avec Anglophone, langage rempli d'anglicismes, posons-nous de sérieux points d'interrogation.

D'un autre côté les Ontarois(es) deviennent de plus en plus conscient(e)s de leur identité propre, de leurs idéologies particulières, de leurs structures sociales, linguistiques et artistiques. C'est pourquoi ils(elles) revendiquent leurs droits.

Il faut croiser le fer et s'impliquer davantage. Le jeu en vaut-il la chandelle? Certes, surtout dans une province où en 1981 le gouvernement s'oppose à toute légalisation du français. Pourquoi les droits des Ontarois(es) ne seraient-ils pas reconnus par l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique?

Pourquoi deux poids, deux mesures? La province voisine accorde officiellement les droits à sa minorité anglophone tandis que l'Ontario refuse toujours ces mêmes droits à sa minorité francophone.

Quelle sorte de peuple serions-nous si nous laissons tout se tramer sans même réclamer nos droits? Une bataille de solidarité s'engage et nous devons, dans la mesure du possible y participer activement. Nous ne sommes pas des citoyens de seconde classe. Réveillons-nous! Rappelons-nous qu'en 1912, le gouvernement ontarien interdisait l'enseignement français dans ses écoles. Quelle situation et atmosphère anglicisantes! Mais, les Francophones de l'Ontario ont réagi en fondant l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario.

Ne nous laissons pas assimiler en 1981. Défendons notre langue et notre culture. Pour un demi-million de Canadiens, vivre en français, c'est un droit. Revendiquons-le!

Nous voulons que le gouvernement reconnaisse notre existence en tant que minorité pour pouvoir s'affirmer et progresser à l'intérieur d'une société démocratique.

Dans le Nord, comme presque partout dans les milieux canadiens-français de l'Ontario, l'A.C.F.O. s'occupe de dossiers touchant plusieurs domaines tels que les services sociaux et communautaires, les services de santé, le domaine culturel et politique, l'économie, le syndicalisme, la communication, l'éducation et les loisirs.